

Luxembourg, le 12 février 2020

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable :

« Dans sa réponse à la question parlementaire n° 1618 concernant la peste porcine, Madame la Ministre a répondu aux quatre premières questions, mais a semble-t-il omis de répondre aux deux autres. Pensant qu'il s'agit d'un simple oubli, nous nous permettons de poser de nouveau les deux questions concernant la zone blanche qui sont restées sans réponse :

- *Est-ce que la mise en place de la clôture autour de la zone blanche a eu un impact sur l'évolution des dégâts de sangliers dans les champs avoisinants ?*
- *Est-ce que des indemnisations sont prévues pour les locataires des lots de chasse concernés qui sont confrontés à certaines contraintes liées à la mise en place de la zone blanche et de la clôture mais qui paient la totalité du relâchement sans pouvoir bénéficier des revenus provenant des sangliers pris aux pièges et chassés dans cette zone ? »*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.

Guy ARENDT
Député

Gusty GRAAS
Député